

Eric SERVEL
1, Allée de la Grosse Pierre
74940 ANNECY-LE-VIEUX
☐☐09.52.60.43.87
☐☐06.61.34.83.78
eric.servel@gmail.com

Annecy-le-Vieux, le dimanche 27 mars 2011

à Monsieur
le Maire
Place Gabriel Fauré
BP 249
74940 Annecy-le-Vieux Cedex

Question orale formulée par écrit

Politique de la municipalité en faveur des jardins familiaux et jardins partagés et réponse à la demande d'un terrain pour installer une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne).

Monsieur le Maire,

La loi Paysage de 1993 permet de réaffirmer la place des jardins familiaux dans la politique de l'environnement. Désormais, ces jardins en milieu urbain sont considérés comme des éléments à part entière dans les politiques de la ville, d'urbanisme et d'environnement.

D'autre part le PADD ambitionne pour l'avenir d'Annecy-le-Vieux de préserver notre environnement et notre cadre de vie par le maintien d'un équilibre entre espaces urbains, agricoles et naturels ainsi que développer une politique d'urbanisme au service de la cohésion sociale, de la qualité de vie et d'un habitat plus durable.

Pour répondre à ces objectifs ambitieux la ville devrait envisager de développer des jardins familiaux.

Le jardinage collectif d'un terrain, parfois laissé à l'abandon, améliore le cadre de vie et permet des échanges entre personnes d'origine géographique, de milieux sociaux et d'âges différents.

Ce sont également des lieux d'éducation à l'environnement pour enfants et adultes, qui y apprennent la botanique, ou qui y observent la faune urbaine.

Nombreux sont les jardins partagés qui attribuent des parcelles aux écoles du voisinage, qui y mènent des projets pédagogiques. D'ailleurs certaines écoles de la commune réclame depuis longtemps un coin de jardin potager en ce sens.

Certains jardins partagés ont une vocation d'insertion. Ils accueillent des personnes en situation de handicap, des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ou des personnes victimes d'exclusion sociale.

D'autre part l'association Terre d'Union a demandé depuis plus d'un an un terrain pour installer une AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) d'environ 1,5 ha. Avec 11 exploitations agricoles sur la commune dont la

majorité va bientôt cesser son activité ce serait un bon moyen de garder une vocation agricole tout en satisfaisant le besoin de qualité de vie de nos concitoyens.

En effet sur l'agglomération annecienne plus de 200 personnes sont en attente de leur panier de légumes sain et de qualité tels qu'une AMAP peut les fournir. La commune de Cran-Gevrier n'a pas attendu pour fournir un terrain de 1.5 ha au Petit Chaperon vert, AMAP installé sur le Taillefer.

Quarante habitants de notre commune attendent encore leur panier. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir nous faire connaître quelle est votre politique en ce domaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Eric SERVEL